

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône		11		22		44
Département limitrophes		12		23		46
Autres départements		13		25		48

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK. Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Lyon, le 1^{er} Juin.

Le vote par lequel l'Assemblée a rejeté samedi la combinaison de M. Raudot et décidé que la loi organique municipale serait discutée dans son ensemble paraît avoir eu plus d'importance que nous n'y en avions tout d'abord attaché. Ce n'est pas, ainsi que nous le disions hier, que l'Assemblée ait lieu de reconnaître la décision de l'Assemblée une valeur politique quelconque, puisqu'elle ne porte aucunement sur la question la plus urgente du moment, c'est-à-dire sur l'organisation des pouvoirs publics; mais elle acquiert une certaine gravité par l'indication qu'elle fournit sur la situation et les visées des divers groupes qui composent la Chambre.

Ce qui ressort avant toute chose du vote de samedi, c'est que la majorité du 16 mai, que les amis du ministère de Broglie se plaisaient à considérer comme le résultat d'une coalition éphémère, c'est, disons-nous, que la majorité du 16 mai s'est retrouvée tout entière et que les tentatives du centre droit pour revenir d'une façon détournée à l'ordre du jour proposé par l'ancien cabinet, ont complètement échoué.

Le ministère, on l'a vu, n'a pas cru devoir déterminer ostensiblement ses préférences. Il a jugé plus prudent de paraître se désintéresser du débat. S'il a pensé améliorer sa situation par cette absence d'initiative, il nous paraît s'être absolument trompé. Car non-seulement personne ne sera porté à lui tenir compte de cet abandon de soi-même dont il a fait preuve, mais on ne manquera pas d'attribuer son abstention, à son peu de confiance dans sa propre autorité et au sentiment qu'il doit avoir de la fausseté de sa position.

Nos nouveaux ministres n'ont même pas eu l'élémentaire habileté de demeurer fidèles jusqu'à la fin à leur détermination. S'ils se sont abstenus dans la discussion, ils ont commis la maladresse de ne pas s'abstenir dans le vote. On les a vus se lever et voter, — voter avec la minorité et mettre par ce fait, le gouvernement en opposition avec la majorité de la Chambre. Il n'y a pas eu de scrutin, il est vrai, mais pour s'être produit avec moins d'éclat, leur vote n'en subsiste pas moins et a suffi à les placer vis-à-vis de l'Assemblée dans un état de conflit dont les effets, ne tarderont pas à se produire.

Que ce soit le désir de conserver le plus longtemps possible la loi des maires, que ce soit l'habitude de marcher de concert avec le groupe d'où il est sorti, le ministère n'en a pas moins démontré, par son vote, sa tendance à poursuivre, contrairement au vœu de la majorité de l'Assemblée, la ligne politique du cabinet qui l'a précédé.

Et qu'on n'accuse pas, comme il est d'usage de le faire, dans une certaine presse, qu'on n'accuse pas la majorité du 30 mai de s'être refusée à organiser les pouvoirs du maréchal en donnant la priorité à la loi organique municipale sur la loi électorale politique. Pas plus l'une que l'autre de ces deux lois ne fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler les lois constitutionnelles. — Si l'on a décidé d'accorder le premier rang à la loi municipale dans l'ordre des délibérations, c'est, nous ne saurions trop le répéter, et nous nous trouvons, sur ce point, en parfait accord avec tous les esprits vraiment libéraux et clairvoyants, c'est qu'il importe, avant tout, de ne pas faire le jeu des bouapartistes; c'est qu'il est abso-

lument opportun que l'Assemblée discute dans le plus bref délai la loi municipale.

Ainsi qu'on l'a plusieurs fois fait observer, la loi de M. de Chabrol, quoique ne réalisant pas l'idéal, est cependant meilleure que la loi transitoire qui est en vigueur; — on sait, en effet, qu'elle laisse aux conseils municipaux, sous certaines conditions, le droit de nommer leurs maires. — Or, il est aujourd'hui de toute évidence que l'on ne saurait mettre trop d'empressement à réparer, par une organisation stable et correcte, les déplorables effets qu'a déjà produits dans le pays la malencontreuse loi de M. de Broglie.

Voilà ce qu'a reconnu la majorité de l'Assemblée, et ce qu'elle a sûrement voulu exprimer par son vote de samedi. Il est regrettable, tant au point de vue parlementaire que sous le rapport de sa propre influence et de son autorité, que le ministère en ait jugé différemment.

Nous trouvons dans le dernier numéro de l'Italie une appréciation sur la politique extérieure de la France qui nous paraît résumer avec autant d'impartialité que de justesse la véritable situation. Nous nous empressons de la reproduire comme une nouvelle réponse aux malveillantes insinuations que s'appliquent à colporter certaines feuilles brouillonnes de la presse allemande.

« C'est surtout, dit l'Italie, du côté de la France, on le sait, que l'on a paru craindre des dangers pour le maintien de la paix. Mais nous ne croyons pas que les esprits impartiaux puissent encore aujourd'hui répéter une accusation aussi complètement démentie par les faits. La politique extérieure de la France ne saurait être ni plus loyale, ni plus digne. Les efforts des intransigeants ultramontains ont échoué depuis longtemps, grâce surtout à l'habileté et à la fermeté de M. le maréchal de Mac-Mahon et de M. le duc Decazes, dont la tâche, — il faut le reconnaître, — avait été rendue plus facile par la politique de M. Thiers. »

Faisant ensuite allusion à la conduite que tiendra la France en présence du projet conçu par l'empereur Alexandre II en faveur de la paix, l'Italie s'exprime dans les termes suivants : « Rien, par conséquent, n'annonce que la France repoussera le programme de la paix, de cette paix qui lui est si nécessaire pour cicatriser les blessures d'une guerre dont les désastres sont sans précédents dans l'histoire moderne, et qui aurait anéanti toute autre nation qui n'aurait pas eu la puissante vitalité de la France. »

Nous ne doutons pas, pour notre part, que le gouvernement français ne fasse au projet de la conférence qui doit, dit-on, se réunir à Bruxelles, sur l'initiative de l'empereur de Russie, le favorable accueil que la feuille italienne se plaît à prévoir.

INFORMATIONS POLITIQUES

C'est aujourd'hui que la sous-commission des finances doit entendre les développements de la proposition de M. Wolowski, destinée à assurer l'équilibre du budget, par la consolidation de la dette de l'Etat envers la banque et de l'emprunt Morgan.

La sous-commission de la guerre et de la marine doit aussi nommer aujourd'hui son président, en remplacement de l'amiral de Montaignac, ministre de la marine.

La commission de réorganisation de l'armée

était convoquée samedi pour nommer un nouveau président, en remplacement de M. de Lasteyrie, démissionnaire.

Le général de Chabaud-Latour a été élu président; MM. le général Frébault et l'amiral La Roncière Le Noury ont été nommés vice-présidents.

On parle vaguement d'une question qui serait posée au ministre de la guerre au sujet du rapport inséré samedi au Journal officiel, et relatif à la création d'une école supérieure de la guerre.

Quelle précaution qu'ait prise le ministre de déclarer, dans ce rapport, que les droits de l'Assemblée demeurent entiers, il semble à nombre de députés que la décision adoptée engage l'avenir sur une des questions les plus importantes, celle de la réorganisation du corps d'état-major.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que la commission de l'armée se plait des empiétements du ministre sur son terrain. Elle rappelle qu'elle est exclusivement chargée de tout ce qui touche à notre réorganisation militaire. Les autres commissions, le conseil supérieur de la guerre lui-même, n'ont que voix consultative, et il ne serait pas impossible qu'il surgît prochainement un incident sur cette délicate question de la délimitation des attributions.

Un ordre général à l'armée, annonçant sa prise de possession du ministère de la guerre, a été adressé samedi aux troupes par le général de Cissey.

Un ordre semblable, sous forme de circulaire, avait été envoyé jeudi, par le contre-amiral de Montaignac, aux préfets maritimes.

D'après le Pall Mall Gazette, M. de Fourtou aurait envoyé aux préfets une circulaire qui leur prescrirait une attitude plus résolument conservatrice.

Résolument conservatrice! Cela nous rend rêveur.

Nous lisons dans le Bien public :

Avec le dernier numéro de la République de Nevers commencent le défilé des manœuvres, actes de pression et violation de la loi, accomplis au moment du vote par les agents du parti bouapartiste.

Voici, entre autres, un fait grave, qui suffirait à lui seul pour faire annuler l'élection : Un propriétaire de cette commune, connu par ses opinions républicaines, se trouvait dans ses champs un des jours de la semaine dernière, lorsqu'il fut abordé par un paysan qui lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Oh ! répondit M. Girard, les gabelles ont fait beaucoup de mal. »

Ce n'est pas ce que je vous demande, répondit le paysan; je désire savoir ce qu'il a de nouveau en politique.

M. Girard apprit à son interlocuteur que le ministère, y compris le vice-président du conseil, avait été renversé. Ce propos fut répété par le paysan, et en passant de bouche en bouche il fut, comme toujours déformé. Le 20 mai, M. Girard fut arrêté, garotté et conduit entre deux gendarmes à travers presque tout le canton de Montausou, depuis Sautieu jusqu'à Château-Chinon. Comme prétexte de son arrestation, on disait qu'il avait annoncé le renversement du maréchal de Mac-Mahon. M. Girard fut naturellement relâché le 24 mai, jour de l'élection; mais l'effet de l'arrestation était produit.

Le correspondant parisien de l'Indépendance belge dit, que le lendemain de l'élection de la Nièvre, M. le sous-préfet de Clamecy, dans un baquet à l'occasion de la révision, portait un toast « à la santé du préfet et du résultat de l'élection » (sic).

La Volonté nationale des Charentes, organe du prince Napoléon, dit que le prince se présentera, aux prochaines élections générales, dans la Charente, dans la Charente-Inférieure et aussi dans la Seine.

Voici les principaux passages d'une lettre que M. Pierre Baragony vient d'adresser aux journaux auxquels il envoyait sa correspondance quotidienne, le Post-Scriptum :

Je suis poursuivi, me dit-on, parce que j'ai publié un journal sans cautionnement. J'ai subi avant-hier, au bureau du Post-Scriptum et dans mon

hôtel, une perquisition judiciaire d'une rigueur difficile à qualifier. La saisie qui a été faite de mes caractères, registres, souches, correspondances, services, etc., rend presque impossible la continuation de mon Post-Scriptum.

Hier, j'ai vu successivement M. Merlin, juge d'instruction, M. Campenon, procureur de la République, j'ai vu aussi M. Marselle, qui a reçu du parquet l'ordre de saisie; et cependant aucun de ces messieurs ne m'a dit qu'il m'était interdit de continuer le Post-Scriptum, alors que les éléments nécessaires pour cela sont entre leurs mains. Aucun ne m'a notifié le refus du cautionnement que j'ai, bien avant la poursuite, offert de déposer au cas où l'on me considérerait comme journal.

Demain lundi, je saurai, je l'espère, à quoi m'en tenir et dès lors, ou je me mettrai en mesure de verser le cautionnement, que j'ai offert, ou je me contenterai strictement à la définition que le ministère public donnera des correspondances. Agrée, etc.

PIERRE BARAGONY.

On lit dans la Gazette de la Croix, du 30 mai :

Les négociations relatives à la délimitation du diocèse de Nancy sont terminées jusqu'à nouvel ordre. Les négociateurs allemands ont rencontré, de la part des négociateurs français, tout l'empressement désirable. On s'est entendu sans difficulté sur la fixation des territoires qui sont soustraits à la juridiction de l'évêque de Nancy. Ces territoires sont répartis entre les diocèses de Metz et de Strasbourg, de façon que la frontière ecclésiastique qui sépare ces deux diocèses coïncide généralement avec la frontière politique qui sépare la Lorraine de l'Alsace.

On sait que les résultats des négociations sont en ce moment soumis à l'approbation de la curie romaine, à qui la France les a communiqués. Cette approbation est considérée comme certaine. Il peut toutefois s'écouler un certain temps, avant qu'elle arrive. Le négociateur allemand, M. le vice-président Ledderhose, est reparti pour Strasbourg.

Le Mobercher d'Alger raconte que M. Tissot, ministre plénipotentiaire de France, est arrivé le 1^{er} mai, après avoir rempli auprès de l'empereur du Maroc la mission dont il était chargé par notre gouvernement.

Sa Majesté chérifienne s'est montrée extrêmement sensible à l'empressement que nous avons mis à le reconnaître officiellement, et, dans une audience solennelle, à laquelle assistaient non seulement le personnel de la cour et les notables de Meknès, mais jusqu'à tous les caïds de l'empire et les contingents de toutes les provinces qui ont nommé le nouveau souverain, le sultan a exprimé hautement les sentiments d'amitié qu'il professe pour la France. « Notre religion, a-t-il dit, nous prescrit d'aimer notre voisin et de l'aider en toute chose; nous ne manquerons pas à notre devoir, que nous considérons comme sacré. »

Pendant toute la durée de son séjour à Meknès, la mission française a pu constater l'attitude amicalement respectueuse de la population, reflet de l'accueil qui lui avait été fait par l'empereur.

On peut dire que nos rapports avec le Maroc ont pris le caractère le plus cordial, et les dispositions personnellement amicales du sultan ne peuvent avoir que le plus heureux effet sur les relations des populations limitrophes des deux pays.

Le correspondant à Guatemala du Western Morning News raconte, à ce journal, un fait qui rappelle que le commandant Gonzalez s'était déjà signalé précédemment par des « excentricités » des plus graves et qui feront considérer comme d'autant plus étrange la tolérance du gouvernement guatémalte à laisser un tel homme dans un poste officiel.

Il y a un an environ, le colonel Gonzalez eut à soutenir devant la justice civile un procès qui fut décidé contre lui. Il s'agissait d'une question d'argent. Le colonel Gonzalez fit saisir le juge par ses soldats, donna l'ordre de lui enlever presque tous ses vêtements et le condamna à son tour à balayer, en cet état, les rues pendant deux jours. La chute de Gonzalez eut été accueillie avec joie par la population du port.

Le Japon vient de déclarer la guerre à l'île Formose. L'avis officiel en a été donné le 3

avril aux départements de la guerre et de la marine, à Yeddo.

Quatre bataillons avec 15,000 soldats vont partir dans un bref délai pour aller tirer vengeance de la mort de plusieurs Japonais qui, à la suite d'un naufrage sur les côtes de cette île, y furent naufragés impitoyablement massacrés par les indigènes.

Plusieurs fois déjà, le mikado avait demandé à la Chine, — à laquelle Formose appartient, — réparation de cet outrage. Aucune satisfaction acceptable n'étant parvenue de Pékin à Yeddo, les Japonais ont résolu de décider d'aller se faire justice eux-mêmes.

S'il en résultera une guerre avec le Céleste-Empire, c'est ce que personne ne peut encore prévoir.

Il est certain que, depuis un temps immémorial, Formose appartient aux empereurs chinois, qu'ils y ont des gouverneurs; mais leur autorité n'y est reconnue que sur quelques points du littoral; au sud, elle est tout à fait nominale; au centre, dans les montagnes, on vit de nombreuses tribus toujours en guerre pour la possession des zones giboyeuses, elle est complètement méconnue.

D'après les renseignements que nous apporte le dernier numéro du North China Herald, il vient d'éclater en Corée une insurrection qui a toute chance de réussir. Elle ne peut être que favorable aux Européens, attendu qu'elle a pour but de déloger le pays de la tyrannie du mandarin Si, ennemi juré des étrangers.

Si est le père du jeune enfant qui fut en 1864 adopté par la reine, femme du dernier roi mort sans descendants. Il profita de sa position à la cour pour usurper le pouvoir suprême; c'est lui qui provoqua par ses insultes les expéditions françaises et américaines, et qui allait allumer une guerre avec le Japon. Mais ses excès viennent, comme nous l'avons dit, de faire naître une formidable révolte, dont les chefs se proposent de rendre le gouvernement à la reine douairière.

Il est de nouveau question d'un rapprochement entre le centre gauche et une partie du centre droit. Notre correspondant parisien revient aujourd'hui même sur ce sujet pour nous assurer que des négociations sérieuses ont été ou sont sur le point d'être engagées, en vue d'arriver à un résultat qui a été inévitablement poursuivi jusqu'à ce jour.

Les bases nouvelles, sur lesquelles devrait porter l'accord, seraient celles-ci : le centre gauche renoncerait à être représenté dans le gouvernement; mais le ministère, pris en entier dans le centre droit, s'engagerait à reprendre et à soutenir les projets constitutionnels de M. Dufaure. On déciderait tout au moins l'Assemblée à voter sur le premier article, portant que « le gouvernement de la République française se compose d'un président de la République, d'une Chambre des représentants et d'un Sénat »; on y joindrait un article stipulant que, par la loi du 20 novembre, le maréchal de Mac-Mahon a été investi exceptionnellement, pour sept ans, du pouvoir exécutif. Un troisième article enfin fixerait la date de la dissolution de l'Assemblée, et l'on s'occuperait ensuite, sans désamparer, de discuter le budget et les principales lois organiques que la Chambre a comprises dans le règlement de son ordre du jour.

Ce n'est point là, nous écrit-on, simples propos en l'air; c'est un courant d'idées qui se produit avec une certaine intensité, et qui ne peut manquer de prendre plus de force encore sous l'influence des circonstances actuelles et la pression de la nécessité.

Nous reconnaissons, en effet, que pour unir, dans une action commune, tous les membres de l'Assemblée qui préoccupent la situation troublée du mo-

ment, et qui sentent combien est nuisible au développement du travail national la prolongation de la crise politique, ce plan a du bon. Si, en retour de son désintéressement, le centre gauche obtenait que les chefs du centre droit, maintenus ou replacés à la tête des affaires, se résignassent à organiser sérieusement la république septennale; si, en d'autres termes, la « conjonction des centres » s'effectuait sur le terrain parlementaire seulement, sans avoir aucune action directe ou indirecte sur la composition du ministère, il n'y aurait qu'à se féliciter de la prudente expectative où se confinent les gauches, et l'on pourrait se flatter d'avoir avancé d'un grand pas.

Mais la question de portefeuille est-elle donc la seule qui ait rendu impossible, jusqu'ici, cette évolution du centre droit vers la gauche, ou ce refus de concours des républicains, si nettement signifié, le 16 mai, à M. le duc de Broglie? Nous ne l'avons jamais cru, et nous estimons que les deux groupes parlementaires sont séparés par des divergences d'un intérêt plus élevé et plus grave.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un lendemain de la débacle ministérielle du 16 mai, le maréchal-président pouvait lui-même réaliser cette union, depuis si longtemps poursuivie entre les modérés du parti royaliste et les conservateurs républicains. Il l'a pu, ne l'oublions pas, et ne l'a pas voulu. C'est dans la minorité qu'il a choisi son nouveau cabinet tout entier; et, cependant, qu'on songe à la satisfaction immense que le pays eût ressentie si, déplaçant hardiment le point d'appui de son gouvernement, le maréchal eût pris ses ministres, partie dans le centre droit, partie dans la gauche! N'est-il pas de la dernière évidence que, sur ce terrain, une majorité compacte se fut rapidement formée pour soutenir le président et ratifier ses choix?

Le gouvernement rompaît, il est vrai, définitivement avec les intransigeants de l'extrême droite; il aurait vu peut-être, à un moment donné, l'extrême gauche se retourner contre lui. Mais les chevaux-légers n'ont-ils pas déjà prouvé, par leur vote de samedi, qu'ils n'entendaient point venir à résipiscence, et toutes les défections, qui auraient pu se produire dans la majorité du 16 mai, n'auraient-elles pas été largement compensées par les adhésions probables d'une foule de membres du centre droit ou de la droite, mieux encore, par l'union solide des centres avec la gauche modérée, dont l'appui loyal était acquis au septennat?

Puisse cette éventualité ne s'est pas réalisée, puisque le jour où la jonction des centres pouvait se faire si aisément, elle ne s'est pas faite, — et cela en grande partie par la volonté du maréchal, — il importe, dans toutes les combinaisons plus ou moins ingénieuses qui reviennent sur le tapis, de ne point faire abstraction un seul instant de l'influence que la nature indéfinie des pouvoirs du duc de Magenta exerce fatalement sur l'enchaînement et la marche des choses.

Jusqu'à ce que nous ayons recueilli quelque indice sûr d'un changement survenu dans l'esprit du maréchal, et qui permettrait d'augurer favorablement d'une tentative faite dans le sens qu'indiquent nos correspondances, nous n'oserons point afficher une confiance, qui n'est pas en nous.

Et pourtant, puisse le maréchal le voir et le comprendre quand il est temps encore, point de lendemain, point de sécurité pour le pays, si dès aujourd'hui

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 2 Juin 1874

50

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Claude devait, ce jour-là, partir de grand matin pour la chasse; en pareil cas, il ne venait habituellement personne. Marguerite lui mettait, la veille, en se couchant, une cafetière pleine dans un foyer de tourbe, et le premier déjeuner du fermier se tenait ainsi chaud jusqu'au lendemain.

Quand Modeste entendit son père se lever, elle fut prise du besoin d'aller l'embrasser... savait-on ce qui allait arriver? peut-être allait-elle être forcée de partir et ne l'embrasserait-elle de longtemps.

Claude, en voyant paraître sa fille, courut à elle tout alarmé.

— Chère enfant, demanda-t-il, serais-tu malade?

— Non, répondit Modeste, je ne dors pas, je t'ai entendu, j'ai pensé que tu pourrais avoir besoin de quelque chose... et me voilà!

— Tu es la perle des filles, dit le fermier.

L'aube naissait à peine; encore était-elle

combattue par une petite lampe qui lui disputait ses premiers rayons. Sans cette circonstance, le fermier aurait vu rougir Modeste à ce compliment mal venu; il aurait aussi remarqué l'altération de ses traits.

— Ainsi, tu m'aimes? demanda la pauvre éploée.

— Non, répondit Claude, je ne t'aime pas; cela se voit assez.

Et il la massait de baisers.

— Encore! père! encore!

— Tant que tu voudras... mais toute belle action mérite récompense; ainsi je pousserai jusqu'aux Pierres, et je t'en rapporterai une touffe de ces beaux dalbais blancs que tu as tant admirés au château de Bussières. Le fermier du colonel m'en a promis une collection.

Claude n'avait jamais été plus gai, plus content de vivre, plus fier de sa fille.

Il s'en allait, chantant, le fusil sur l'épaule, le carnier en sautoir, ses chiens gambadant autour de lui.

Comme il allait franchir la barrière, Modeste courut sur ses traces : elle voulait lui dire un dernier adieu; mais sa voix pleine de larmes allait la trahir... elle se hissa jusqu'aux lèvres de François.

— C'est juste, dit ce dernier en souriant, j'avais oublié celui-là.

Et il partit.

Durant les nouvelles caresses ainsi provoquées, Modeste avait pris la main de son père, et s'était formulé elle-même une croix sur le front.

Toute la matinée se passa dans l'attente; Christian ne venait pas.

Nous saurons tout à l'heure ce qui l'avait retardé.

Vers deux heures, la mère et la fille se trouvaient assises, dans la salle, l'une vis-à-vis de l'autre, les pieds sur le même tabouret. La jeune fille brodait, Marguerite cousait une layette destinée à une pauvre femme du village.

— Est-ce gentil! dit-elle en coiffant sa main d'un petit bonnet qu'elle venait de garnir d'une dentelle commune, mais mignonne.

Modeste regardait le léger trousseau amoncelé dans une corbeille à ouvrage. Son cœur se déchirait; elle pensait trop pour pouvoir parler.

— L'enfant de la pauvresse était attendu et désiré; on travaillait pour lui ouvertement; il allait apporter la joie... le sien apporterait la honte; on ne pouvait travailler pour lui qu'en se cachant.

Tout à coup, et comme brusquement poussé par une main invisible, elle se laissa tomber à deux genoux sur le tabouret et entoura de ses bras le cou de Marguerite. Puis, la tête sur l'épaule de sa mère alarmée, pou à pou, d'une voix doucement assourdie par la confusion et par les sanglots, elle lui fit une confidence si délicate, qu'une jeune fille sans mourir de honte ne peut que la murmurer seulement, et seulement à l'oreille de sa mère.

Marguerite ramena en face d'elle la tête de sa fille et l'interrogea d'un de ces profonds regards qui percent les entrailles... Elle ne croyait pas... Elle ne pouvait pas croire... Modeste la lui aurait répété cent fois qu'elle ne l'eût pas cru... mais, soudain, l'intuition du passé, les malaises, les maux de cœur, la démarche lente, les orbites cernées, tous ces symptômes de chaque jour lui revinrent à la mémoire et l'éclairèrent comme un coup de foudre.

La sainte femme, l'épouse sans tâche se leva, elle écarta la coupable d'un revers de main, mais sans violence, et, allant droit à une Sainte-Vierge encadrée d'ébène, elle s'y agenouilla pour prier.

Modeste était restée debout, une main appuyée sur la table, rouge de honte et les yeux baissés.

Elle attendait.

Quelques minutes s'écoulaient; ici, le repentir, et, là-bas, la miséricorde.

Une mère, coupable elle-même, eût sans doute jeté les hauts cris. Quand Marguerite eut fini de prier, elle revint à sa place, silencieuse, résignée, plus vieille de dix ans.

— Meis-toi là, dit-elle à sa fille, et raconte moi tout.

Modeste raconta tout; ce n'était pas long.

— An nom de Christian, M^{me} François joint les mains et leva vers le ciel un de ces regards comme devant en avoir les martyrs du cirque au premier lambeau de chair que leur arrachait la griffe d'une panthère furieuse.

— Lui! dit-elle; mon enfant!... Son frère!...

Grâce, maman! grâce! supplia Modeste quand elle eut fini... Sauve-moi! Sauve ta fille chérie! Dis-moi que je dois faire... toute ma vie sera consacrée à expier, à te chérir, à te remercier!

Marguerite la souleva jusqu'à ses lèvres et l'embrassa... C'était le pardon.

Et elle s'était de nouveau blottie sur le sein de sa mère.

— E-toi, dit cette noble femme, cette simple paysanne, ne t'aiderai pas mes reproches à ta misère profonde. Tant d'autres, hélas! se chargeront de ton châtiment que je puis bien ne songer, moi, ta mère, qu'à te plaindre et à te porter secours!

— Que tu es bonne et miséricordieuse, mère chérie! Si tu savais de quel lourd fardeau je me sens soulagée!

— Il y a un nom que, ni toi ni moi, nous n'avons encore osé prononcer, reprit M^{me} François.

— Mon père! dit Modeste en se cachant le front dans les mains.

— Oui, malheureuse enfant, ton père... ton père pour qui l'honnêteté est le premier bien... Si j'avais à lui annoncer sa ruine, ou que tu es morte, ce serait affreux, n'est-ce pas? Eh bien! il l'accepterait mieux que son deshonneur! mais il s'agit d'aviser promptement. Heureu-

sement que nous ayons quelques heures devant nous... le premier éclair sera terrible! je dois être seule à le subir... Où pourrais-je bien l'envoyer pendant ce temps? à Conde, dans ma famille... mais c'est là que ton père irait tout d'abord le chercher... A Thiberville, chez ma belle-sœur. Tu dirais qu'il régnait une mauvaise fièvre, et que nous avons voulu l'empoisonner... Pendant ce temps, il se calmerait, on prendrait un parti décisif.

Modeste espérait toujours que Christian allait venir, qu'il lui apporterait une nouvelle modifiant la situation; elle demanda timidement s'il ne serait pas possible de retarder de quelques jours ce départ qui la désolait.

— Tu sais dans quel accord nous vivons, ton père et moi, reprit Marguerite. Je n'y a jamais rien eu à lui cacher; il lit dans mes yeux plus clairement que dans les livres. Dès son entrée ici il devinera un malheur. Et quel malheur grand Dieu? Je pourrais d'ailleurs l'abuser, grand Dieu? Je le ferai pas... Ton père est notre chef, notre guide, notre seul recours; il faut qu'il sache tout, et le plus tôt possible...

Allons vite, ma pauvre enfant, quelques heures, un paquet...</

COMPTOIR D'ESCOMPTE

De Paris

AGENCE DE LYON

23, RUE NEUVE

Capital et réserve : CENT MILLIONS

A partir du 1^{er} mars l'Agence a fixé à

4 0 0

l'intérêt alloué aux comptes de dépôts

3 0 0

remboursables à cinq jours d'avis et à

l'intérêt alloué aux dépôts remboursables à vue. 3138

FAITS DIVERS

On lit dans le Journal de Chartres :

Un double assassinat a été commis lundi dernier au Tertre, sur une jeune fille âgée de quinze ans et sur un jeune homme âgé de dix-huit ans. Voici quelques renseignements sur les circonstances dans lesquelles ce crime a été accompli.

M. et M^{me} Travers, cultivateurs au Tertre, se rendirent lundi, après déjeuner, à la fête des Charbonnières, laissant leurs deux enfants, un fils et une fille pour garder la ferme. Ils revinrent vers quatre heures de l'après-midi, pour que leurs enfants pussent à leur tour aller faire un promenade à la fête. Mais, en rentrant, un horrible spectacle se présenta à eux. Leur fils et leur fille gisaient à terre dans une mare de sang. La dernière était morte; le jeune homme n'était pas encore mort; il était dans un état affreux. Un morceau de la tête avait été enlevé d'un coup de hache.

Mercredi, le jeune homme n'avait pas encore succombé; mais il n'a parlé que pour prononcer sous l'influence de la terreur des mots sans suite, dans lesquels on distinguait : « Sauvez-vous! sauvez-vous! » Le meurtrier est inconnu. On sait seulement que le crime a été commis entre une heure et quatre heures, car des passants ont, à une heure, aperçu le fils Travers sur le pas de la porte. Le frère et la sœur n'ont pas été frappés avec le même instrument.

La lugubre nouvelle n'a pas tardé à se répandre à Charbonnières, et la fête a été déseriée un instant. L'effroi est grand dans le pays. Tout le monde plaint M. et M^{me} Travers, qui jouissent parmi leurs concitoyens d'une excellente réputation, et qui n'avaient pas d'autres enfants.

Il est certain que le vol a été le mobile de l'assassinat. Une somme de 5 à 600 fr. aurait disparu.

On lit dans le Journal de Genève :

Le 24 mai, dans l'après-midi, il est arrivé près de Wangen un terrible accident. Sept personnes, dont quatre jeunes enfants, s'étaient embarquées sur le bac qui sert à la traversée de l'Alar entre Walliswyl-Bangen et Walliswyl-Bipp.

Au moment où l'embarcation arrivait sur l'autre rive, probablement par suite d'une fausse manœuvre de son conducteur, le domestique du batelier, et entraîné dans le plus fort du courant de la rivière, elle chavira; toutes les personnes qu'elle contenait furent entraînées par le courant et noyées de la première à la dernière.

Une enquête vient d'avoir lieu à Londres au sujet de la mort d'un jeune enfant dont le décès paraissait dû à une cause suspecte. L'autopsie a prouvé que l'enfant avait succombé à une suffocation amenée par l'insuffisance de l'air au milieu duquel habitaient ses parents.

Le coroner a saisi cette occasion pour dire qu'il est plus que temps que le gouvernement s'occupe énergiquement de la question de l'habitation des ouvriers. On a déjà construit à Londres, il est vrai, quelques cités ouvrières, mais elles ne répondent guère à leur but, parce que le prix en est trop élevé pour les personnes qui ne gagnent que 1 liv. st. ou moins par semaine.

Il n'est pas de jour qu'on ne démolisse quelque misérable mesure, mais jamais on ne songe à remplacer les habitations détruites par des habitations du même prix, de sorte que la situation devient constamment plus mauvaise.

Un juré a ajouté à ces observations que les cités ouvrières qui sont en construction en ce moment ne pourront être occupées que par les ouvriers qui gagnent au moins 2 liv. st. par semaine, attendu que la moindre chambre coûtera 6 ou 7 sh. par semaine, soit environ 10 fr.

L'immense capital qui a été consacré par Peabody à la création d'habitations pour les pauvres semble même recevoir peu à peu une destination qui n'entraîne pas dans les vœux de son généreux donateur, puisque les administrateurs ont à cœur de lui faire porter un intérêt de placement. Le même juré a exprimé l'espoir que le gouvernement ne tardera pas à s'enquérir si la volonté du célèbre philanthrope américain n'est pas faussée par une exploitation dont les vrais pauvres ne recueillent aucun avantage.

Avant de clore la séance, le coroner a fait une révélation plus douloureuse encore, c'est que l'Angleterre a à déplorer annuellement trois mille décès dus à la cause sur laquelle venait de se porter l'attention de la commission d'enquête.

Le tribunal de la marine du port de Saint-Petersbourg a jugé, le 10-22 mai, un procès singulier :

Un matelot nouvellement incorporé, le nommé Kartachef, était accusé de refus d'obéissance à ses chefs hiérarchiques.

Ce refus se rapportait à une résistance obstinée qu'avait opposée Kartachef quand, après son incorporation dans la marine, on voulut, selon le règlement, lui raser la barbe, qu'il porta entière.

L'accusé est un dissident de la secte des pomoritz, dont les prescriptions religieuses défendent aux adeptes de se raser, en les menaçant de l'enfer en cas de désobéissance.

Quand il fallut se conformer au règlement et qu'on voulut raser Kartachef de force, il déclara qu'il se couperait plutôt la gorge et tuerait celui qui oserait toucher à sa barbe. Pour toute autre chose, Kartachef déclara prêt à servir avec zèle, pourvu qu'on lui laissât sa barbe. Tous les renseignements pris sur la personnalité de l'accusé étaient en ce point favorables.

La Cour, après avoir entendu le réquisitoire du procureur militaire et la défense présentée par M. Skhim, a reconnu Kartachef coupable du crime de désobéissance à lui imputé et l'a

rentrée est annoncée pour aujourd'hui, demandera à l'Assemblée de discuter la question des impôts immédiatement, le déficit du budget de 1874 croissant journellement.

Boulevard, sans affaires. Berlin, 31 mai, soir. M. de Bismarck est parti dans la matinée pour Varzin.

Santander, 31 mai. Le bruit que les républicains ont été repoussés à Arlaban est faux. Le maréchal Concha a fait seulement une reconnaissance; il a perçu les contributions.

Les bandes de Lizaraga ont coupé les communications d'Hernani avec Saint-Sebastian. Il y a eu de vives escarmouches ces derniers jours avec la garnison d'Hernani et des pertes des deux côtés.

New-York, 30 mai, s. Rochefort, accompagné de deux amis, est arrivé ici dans la soirée. Il a refusé toute réception. Madrid, 30 mai.

M. Mantella a été nommé ministre d'Espagne à Washington. Le maréchal Serrano a reçu officiellement aujourd'hui, avec le cérémonial accoutumé, le ministre des Etats-Unis.

M. Maza part aujourd'hui pour Vienne en qualité de ministre d'Espagne. Le gouverneur civil de Madrid publie une circulaire disant qu'il ne permettra pas que les journaux continuent leurs attaques contre les plans financiers de M. Camacho.

En cas de contravention, il prendra des mesures de rigueur. L'Union reçoit la dépêche suivante : Bayonne, 30 mai, 11 h. 57, matin.

Depuis hier, les troupes royales ont attaqué Hernani. Don Carlos, venu de Tolosa, assiste au combat. Le Daily News publie la dépêche suivante : Rome, vendredi soir.

On dit dans les cercles diplomatiques que le prince de Hohenlohe, dans une conversation qu'il a eue avec le maréchal de Mac-Mahon, lui aurait exprimé le désir que le gouvernement français empêchât des manifestations exagérées de la part des catholiques, comme tendant à créer de l'animosité entre la France et l'Allemagne.

A ce désir exprimé, le maréchal aurait répondu qu'il avait toujours fait de son mieux pour prévenir les excès de la part des ultramontains. Le maréchal aurait ajouté qu'il savait que le pape jouissait d'une ample liberté à Rome.

L'agence Havas fait suivre cette dépêche de la note suivante : Cette dépêche est dénuée de fondement. L'ambassadeur d'Allemagne n'a vu le maréchal-président que deux fois : le 23 mai, dans la réception solennelle qui lui a été faite à l'Elysée et où il n'a été échangé que les allocutions officielles publiées par tous les journaux; et jeudi dernier, à la réception du soir de l'hôtel de la présidence, où l'on sait fort bien qu'il n'est pas d'usage d'échanger des observations politiques de gouvernement à gouvernement.

Les journaux belges publient la dépêche suivante : Londres, samedi, 30 mai. Dans les cercles diplomatiques, on pense généralement que les articles de la Norddeutsche Allgemeine Zeitung et d'autres feuilles officieuses de Berlin, tendant à faire croire à une violation éventuelle de la neutralité belge par une armée française, ont pour but de justifier les efforts que fait en ce moment la diplomatie prussienne afin d'amener les puissances à annuler le traité de 1867, qui a placé la neutralité du duché de Luxembourg, sous la garantie des grandes puissances.

On pense, dans les mêmes cercles, que le gouvernement anglais n'entend nullement consentir à cette annulation, et le passage du discours récent de lord Derby, qui accentuait le maintien des traités, a été considéré ici comme une réponse indirecte du Foreign-Office aux ouvertures plus ou moins directes qui lui avaient été faites à cet égard.

Le correspondant du Journal des Débats fait remarquer à ce propos que notre ministre, M. de Bouillé, a quitté Madrid depuis longtemps, et que la France est pour le moment sans représentation visible, au moment où l'envoyé anglais invite à sa table M. Serrano et tous les membres du gouvernement espagnol.

Le correspondant du Journal des Débats fait remarquer à ce propos que notre ministre, M. de Bouillé, a quitté Madrid depuis longtemps, et que la France est pour le moment sans représentation visible, au moment où l'envoyé anglais invite à sa table M. Serrano et tous les membres du gouvernement espagnol.

M. de Bouillé est un excellent diplomate de la vieille école, très-pénétrant et très-sédulant. Il nous rendrait certainement des services en ce moment; mais il a reçu l'an passé l'invitation de prendre un congé illimité, afin d'échapper sans doute aux sollicitations dont il aurait pu être l'objet de la part de M. Castelar au point de vue de la reconnaissance de la république espagnole, et aussi aux représentations qu'on n'aurait pas manqué de lui faire, touchant les complaisances des autorités françaises pour les troupes carlistes. Bref, la France n'a personne, ce qui est fâcheux.

Le jury de la Société des gens de lettres s'est réuni hier pour statuer sur le cas des associés qui avaient figuré dans l'insurrection de la Commune et qui continuaient néanmoins à figurer sur les listes de secours de la compagnie. La question n'a pas été prise par son grand côté : le jury ne s'est pas demandé s'il était bon ou mauvais de maintenir ou de sacrifier le caractère exclusivement littéraire et professionnel de l'Association.

Il a mieux aimé examiner la situation particulière de chacun des personnages visés : les prévenus ont été défendus par des avocats d'office, MM. Léon Lespès et Tony Révillon. Finalement MM. Vallès et Razaou ont été exclus, MM. Grousset et Pyat conservés. Le plus curieux dans ce verdict, c'est que MM. Grousset et Pyat ont joué dans la Commune un rôle beaucoup plus important que MM. Vallès et Razaou, simples comparses.

DÉPÊCHES SOIR. — 3 HEURES. New-York, 31 mai. Les journaux publient une lettre de Rochefort justifiant la Commune, approuvant les incendies, les exécutions, qu'il qualifie de représailles.

Il raconte les souffrances des communistes pendant leur transportation et leur exil en Calédonie. BOURSE DE PARIS DÉPÊCHES GOUVERNEMENTALES DU 1^{er} JUIN

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include COMPTANT, 3 MOIS, 6 MOIS, 1 AN.

Table with 4 columns: TERME, DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Rows include 3 MOIS, 6 MOIS, 1 AN.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

Table with 4 columns: PRÉC. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 70, 84 50, 35 50, 110 50, 310, 400, 1050, 706, 416, 405, 93 1/2.

voir que d'autres lois urgentes viendront plus d'une fois se jeter à la traverse, notamment la loi de finances.

Le plus curieux de tout cela, c'est le silence absolu du gouvernement et ce fait, que personne n'a songé à lui demander son avis. On aurait littéralement oublié les ministres sur leurs bancs, s'ils ne s'étaient pas levés sur la proposition Raudot pour se rasseoir... battus comme leurs amis du centre droit et de la droite modérée.

Ce vote est important à un autre point de vue : M. de Belcastel avait publié dans l'Univers une longue lettre où il semblait s'efforcer de rentrer en grâce auprès de ses amis du centre droit et du ministère de Broglie; on y avait vu une velléité de revenir à la première occasion sur le vote du 16 mai.

Or l'occasion s'est présentée hier pour M. de Belcastel et ses collègues de l'extrême droite de faire leur amende honorable : ils ont persisté dans leur attitude. De son côté M. de Belcastel a écrit au Journal des Débats pour protester contre toute pensée de résipiscence. Il le fait en très bons termes, d'ailleurs, ce qui dénote des préoccupations libérales fort étrangères aux habitudes du cabinet déchu.

M. de Belcastel constate que l'ordre public n'était pas du tout lié au maintien ou à la chute d'un ministère; protestation fort sensée contre les prétentions doctrinaires du duc de Broglie qui faisait dire autrefois, par des journaux, que le cabinet du 26 novembre était la dernière ressource de l'Assemblée et de la société française elle-même.

Malgré la reprise des hostilités qui a eu lieu hier entre la majorité et la minorité du 16 mai, on parle toujours de la fusion des centres. M. d'Audiffert est considéré de plus en plus comme l'âme de la combinaison. Il est venu hier seulement du département de l'Orne et il a assisté à la séance de l'Assemblée. On lui prête même un mot important : « Pour rien au monde, aurait-il dit, nous ne reviendrons avec les 52. C'est l'axe jacta est, car, pour se passer des 52, il faut nécessairement leur trouver des équivalents vers la gauche.

Il n'a causé hier avec aucun des chefs du centre gauche; mais il a pris m'assure-t-on, plusieurs rendez-vous pour aujourd'hui. Il devait se trouver notamment à 11 h. 1/2 chez M. Casimir Périer, lequel avait dû convoquer pour la circonstance plusieurs de ses amis du centre gauche, notamment, je crois M. Waddington.

J'insiste à ce propos sur mes renseignements d'hier que j'ai lieu de croire tout à fait sérieux : ministère exclusivement centre droit organisant la République conformément à la définition de M. Dufaure : « le gouvernement de la République française se compose d'un président de la République, d'une Chambre des représentants et d'un sénat » : dissolution à une date déterminée. Voilà, je crois, en ce moment, le véritable terrain des négociations sérieuses.

Le Journal des Débats publie ce matin une correspondance de Madrid qui donne, sur la mission de M. de Hatfeld, des renseignements à peu près semblables à ceux que je vous ai transmis hier. Il n'y a pas de candidature Hohenzollern ni de candidature princière d'aucune sorte; il y a le désir, de la part de l'Allemagne, de conclure avec le gouvernement espagnol un traité d'alliance en vue de certaines éventualités pouvant survenir du côté de la France, notamment dans les questions religieuses.

M. de Bismarck cherche à englober le plus de gouvernements possibles dans sa ligue contre la curie romaine; il y voit double avantage : fortifier l'action prussienne dans cette question; affaiblir l'influence française en général en la représentant comme vouée à la politique ultramontaine et lui enlevant, à ce titre, les sympathies d'Etats amis comme l'Espagne l'a été jusqu'ici.

Or, il se trouve que le gouvernement du duc de Broglie et même celui de M. Thiers ont désaffectionné tous les partis libéraux espagnols par la tolérance dont on a laissé jouir les carlistes sur la frontière : M. de Hatfeld n'aura pas de peine à exploiter ce sentiment au profit de la politique prussienne.

Le correspondant du Journal des Débats fait remarquer à ce propos que notre ministre, M. de Bouillé, a quitté Madrid depuis longtemps, et que la France est pour le moment sans représentation visible, au moment où l'envoyé anglais invite à sa table M. Serrano et tous les membres du gouvernement espagnol.

M. de Bouillé est un excellent diplomate de la vieille école, très-pénétrant et très-sédulant. Il nous rendrait certainement des services en ce moment; mais il a reçu l'an passé l'invitation de prendre un congé illimité, afin d'échapper sans doute aux sollicitations dont il aurait pu être l'objet de la part de M. Castelar au point de vue de la reconnaissance de la république espagnole, et aussi aux représentations qu'on n'aurait pas manqué de lui faire, touchant les complaisances des autorités françaises pour les troupes carlistes. Bref, la France n'a personne, ce qui est fâcheux.

Le jury de la Société des gens de lettres s'est réuni hier pour statuer sur le cas des associés qui avaient figuré dans l'insurrection de la Commune et qui continuaient néanmoins à figurer sur les listes de secours de la compagnie. La question n'a pas été prise par son grand côté : le jury ne s'est pas demandé s'il était bon ou mauvais de maintenir ou de sacrifier le caractère exclusivement littéraire et professionnel de l'Association.

Il a mieux aimé examiner la situation particulière de chacun des personnages visés : les prévenus ont été défendus par des avocats d'office, MM. Léon Lespès et Tony Révillon. Finalement MM. Vallès et Razaou ont été exclus, MM. Grousset et Pyat conservés. Le plus curieux dans ce verdict, c'est que MM. Grousset et Pyat ont joué dans la Commune un rôle beaucoup plus important que MM. Vallès et Razaou, simples comparses.

DÉPÊCHES MATIN. — 7 HEURES. Paris, 31 mai, 10 h. s. Dans une réunion tenue aujourd'hui, la gauche a examiné la tactique à adopter à l'égard du ministère. MM. Albert Grévy, Arago, Ducuing et autres ont participé à la discussion. Les uns ont conseillé de provoquer immédiatement une déclaration du ministère, les autres veulent attendre le moment propice. Aucune décision n'a été prise. On assure que M. Magne, dont la

A Londres et à Milan, les détenteurs doivent consentir à de nouveaux sacrifices pour vendre.

Notre fabrique a cependant reçu, cette semaine, quelques commissions en couleur pour Paris et pour l'Angleterre. La belle étoffe est plus demandée. Nous devons espérer que la mode lui reviendra avec le bon marché de la soie; lorsque la consommation sera bien assurée que le bas prix des soieries n'est pas acquis au détriment de la qualité. Mais cette conversation si désirable du goût public ne se fera pas en un jour.

Aucune amélioration dans la situation du marché américain. Le temps mauvais qui a régné pendant le mois d'avril a nuï aux ventes de détail, et les demandes de réassortiment ont été de peu d'importance.

Les importations de soieries à New-York, pendant les quatre premiers mois, se sont élevées aux chiffres suivants : 1874... 10.101.958 dollars. 1873... 12.912.358 — 1872... 15.892.819 —

Si nous ouvrons les relevés de la douane française, nous voyons que nos exportations de soieries sont en décroissance très-sensible. D'après les tableaux statistiques du commerce de la France pour les quatre premiers mois de l'année, elles ont atteint seulement 142,769,000 francs contre 170,841,000 fr. et 152,863,000 francs pendant les périodes correspondantes de 1873 et de 1872.

Cette diminution porte sur presque tous les articles; l'exportation des étoffes pures unies est descendue de 113 millions en 1873 à 106 en 1874; celle des étoffes mélangées de 8 millions à 4 millions; celle des tulles de 7 millions 1/2 à 5 millions 1/2; celle des passementeries de soie pure de 4 millions 1/2 à 2 millions 1/2; celle des rubans de soie pure, velours et autres de 28 millions à 14 millions seulement. La fabrique stéphanoise est donc encore plus éprouvée que la nôtre.

Voici, en kilogrammes, et par pays de destination, l'exportation des soieries pures unies, pendant les quatre premiers mois des deux dernières années :

Table with 3 columns: Destinations, 1874, 1873. Rows include Angleterre, Belgique, Allemagne, Portugal, Espagne, Italie, Suisse, Turquie, Egypte, Etats-Unis, Brésil, Algérie, Autres pays.

Totaux... 792,468 870,777

Ce qui doit surtout nous frapper dans ce relevé de chiffre, c'est, d'une part, l'accroissement considérable de nos exportations de soieries en Angleterre : elles ont presque doublé; et, d'autre part, la diminution beaucoup plus importante encore de nos envois à destination de l'Europe centrale. On trouve, en effet, en cumulant les chapitres relatifs à l'Allemagne et à la Suisse : 291,512 kil. en 1873 et 95,898 kil. seulement en 1874. Le fait que la statistique douanière nous révèle ici et que nous avons déjà plusieurs fois signalé est des plus graves; faut-il y voir le résultat d'un resserrement dans les facultés consommatrices de l'Europe centrale? faut-il, au contraire, en rechercher la cause dans le développement des fabriques de la Suisse et des bords du Rhin?

Je ne sais si vous avez pu vous rendre un compte exact des différents votes intervenus dans la séance d'hier. Quant à moi, je vous avoue que je n'y ai rien compris du tout, jusqu'au moment où le Journal officiel m'a permis de circuler dans ce labyrinthe de propositions et de contre-propositions s'embranchant les unes dans les autres.

Voici comment je suis arrivé à établir le bilan de cette séance confuse : 1^o M. Raudot. Il a proposé de discuter d'abord la loi électorale municipale.

L'Assemblée a décidé de discuter la loi électorale municipale, d'abord. Ce vote a eu lieu à une très grande majorité et sans difficulté aucune, puisqu'il était la conséquence du vote du 16 mai.

2^o M. Raudot demandait que la loi électorale politique suivit la loi sur l'électorat municipal; M. Batbie et M. Bérenger appuyaient cette proposition. Elle a été rejetée par l'extrême droite, les bonapartistes et toutes les gauches, c'est-à-dire par la majorité du 16 mai tout entière. Les ministres ont voté pour cette proposition, en sorte qu'il se sont trouvés en minorité dans le premier scrutin important qui ait eu lieu depuis la constitution du cabinet.

Ce nouvel échec pour le centre droit et les amis de la droite modérée a produit une très-grande sensation dans l'Assemblée, en faisant prévoir que les pouvoirs du maréchal ne seraient jamais organisés, dans les circonstances actuelles, par une majorité sérieuse. Il était facile de voir que l'ancien cabinet comptait sur un retour de fortune : M. de Broglie se donnait beaucoup de mouvement pour rassembler les morceaux épars de son ancienne et longtemps fidèle majorité. Si M. Raudot avait obtenu gain de cause, nous aurions assisté peut-être au replâtrage dont la loi sur la nomination des maires fut l'occasion quelque temps avant les vacances.

3^o Après ce vote capital, qui reproduisait et confirmait le vote du 16 mai, beaucoup de députés ont quitté leur banc, jugeant que la grosse affaire était réglée. C'est alors que M. Wallon est venu, au milieu du bruit, demander en désespoir de cause qu'on plaçât la loi électorale politique aussitôt après la loi municipale. Si la majorité du 16 mai avait voulu pousser à bout tous ses avantages, elle eût pu ajourner encore la loi électorale politique; mais une partie de l'extrême droite a voulu montrer qu'elle n'avait pas de parti-pris contre la discussion de la loi électorale politique; une partie du centre gauche a suivi M. Bérenger; beaucoup de députés de la gauche avaient quitté la salle ainsi que la plupart des bonapartistes.

Bref, le centre droit et la droite modérée ont réussi à faire inscrire la loi électorale politique à l'ordre du jour, à la queue, il est vrai; mais enfin la loi est dans l'engrenage, elle pourra y passer tout entière. Je ne crois pourtant pas qu'on en vienne à bout pendant cette session; la loi municipale (électorat et organisation), doit être votée dans son entier après les trois délibérations d'usage, et il faut pré-

On se rappelle l'épouvantable sinistre qui, le 3 avril dernier, a frappé la commune de Chapareillan et jeté la consternation dans tout le haut de la vallée du Graisivaudan; plus de 40 bâtiments furent réduits en cendres, et les pertes, en partie seulement couvertes par des assurances, ne s'élevèrent pas à moins de 150,000 fr.

L'opinion publique attribua de suite cet incendie à la malveillance, et non sans raison. Quelques minutes avant que les premières flammes eussent éclaté, un enfant de sept ans, le jeune Perrotin, avait vu une vieille mendicante s'introduire à la dérobée sous un hangar appartenant au sieur Guiffroy, enflammer un paquet d'allumettes et le placer soigneusement au milieu d'un tas de feuilles sèches et de débris de bois, et, ceci fait, s'éloigner en toute hâte par le chemin qui mène au hameau du Villard. Arrivée en cet endroit, des gendarmes, qui remarquèrent ses allures suspectes, l'arrêtèrent. Mise aussitôt en présence du jeune Perrotin, dont le récit avait déjà été porté à la connaissance de l'autorité municipale, elle fut reconnue par celui-ci sans aucune hésitation.

L'accusée nie à l'audience comme au premier jour avec la plus grande énergie; ses réponses sont empreintes d'une irritation mal contenue, et on sent à l'apprêt de son langage la haine de cette femme, non-seulement contre les habitants de Chapareillan, par qui elle se prétend calomniée, mais aussi contre la société en général.

Ses antécédents sont loin, d'ailleurs, de lui être favorables; après un an de mariage avec le sieur Antoine Pont, conducteur de voitures à Allervad, elle a quitté son mari pour mendier, exploitant spécialement le haut du Graisivaudan, se montrant rarement satisfaite des aumônes qu'on lui accordait, et, en cas de refus, ayant toujours l'injure et la menace à la bouche. Son caractère est représenté comme des plus irritables et vindicatifs.

Le jury rend un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes et la cour condamne la femme Pont aux travaux forcés à perpétuité.

VAUCLOSE. — On nous écrit d'Avignon, 30 mai : « Aujourd'hui, premier marché de cocons de la campagne; assez approvisionné. On a payé de 4 à 4 fr. 50 pour les verts, et de 5 à 5 fr. 50 pour les jaunes. Les acheteurs montrent une réserve qui est de bon augure; la tendance est à la baisse; les prix de clôture ont été inférieurs de 0,25 environ à ceux de début.

La récolte est estimée supérieure à celle de l'année dernière, en quantité et en qualité. Les vers dominent, mais les jaunes ont donné, en maintes localités, d'assez bons résultats.

D'autre part, les avis du marché de Milan nous apportent une baisse sensible sur les prix des cocons : les cocons de la haute plaine et même ceux de la colline, se vendent de 4 fr. 20 à 4 fr. 30, prix fini (soit 3 fr. 75 à 3 fr. 85); on signale même des marchés faits à 4 fr. (soit 3 fr. 60), prix fini, pour de bonnes qualités.

Change sur France 110 1/4 à 110. »

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N^o 1631 — 30 Mai 1874

Table : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures. — Les nouveaux ministres. — Le voyage du czar. — Le printemps de 1874. — Salon de 1874 : tableaux reproduits par l'Illustration. — Fut-il Allemand ou Français? — Les nouveaux Magasins de la maison Godchau. — Chronique du Sport. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Histoire de quelques hêtres : Hunter et Ralph. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Revue théâtrale. — Une mosquée à Biskra (Afrique). — Echecs.

Gravures : Le nouveau ministère (9 gravures). — Le voyage du czar : grand diner donné au palais de Windsor : la musique écossaise. — Le printemps de 1874. — Salon de 1874 : Différent conjugal, justice de paix dans un canton suisse, tableau de M. Meville. — Fut-il Allemand ou Français? — Les nouveaux Magasins de la maison Godchau. — Algérie : une mosquée à Biskra. — Echecs.

Les répétitions générales ont lieu les mardi, sous la direction de M. Joseph Luigini, qui consacrera les mois de vacances que lui laisse le théâtre, pour remettre la société au degré qu'elle était avant 1870.

Se faire inscrire au siège de la société, rue de la Bourse, 2.

Les anciens élèves de l'école la Martinière sont invités à assister à la causerie que fera M. Feuillat sur l'histoire de l'école la Martinière. Cette causerie aura lieu demain mardi, à 7 heures 1/2 du soir, dans une salle de l'école, rue des Augustins.

Société de tir de Lyon. — Le conseil d'administration se fait un plaisir d'annoncer aux sociétaires qui désirent prendre part au grand concours annuel de tir qui aura lieu à Marseille les 18, 19, 20 et 21 juin, que la Compagnie P.-L.-M. fait une réduction de 50 p. 0/0 sur l'aller et le retour à condition que les tireurs seront au nombre de 40, et qu'ils devront partir et revenir ensemble, le bulletin étant collectif.

Ceux de MM. les sociétaires qui veulent assister à ce concours, voudront bien se faire inscrire d'ici au 10 juin, terme de rigueur, au siège social, rue de Lyon, 17, de 9 à 11 h. du matin et de 2 à 4 h. du soir.

L'engagement signé, le paiement du trajet sera exigible, bien qu'une cause quelconque empêchant le tireur de faire le voyage.

L'inauguration d'une papeterie à Bellegarde, dont nous rendions compte ces jours-ci, ne sera pas la dernière. Tant que la puissance motrice que l'on a intelligemment mise en œuvre sur ce point, ne sera pas épuisée, c'est-à-dire toute employée, de nouvelles usines se créeront jusqu'à ce que Bellegarde devienne une ville, après avoir si longtemps borné son ambition à être un bureau de la première ligne des douanes et un relais de poste.

condamné à la déportation en Sibirie, en stant néanmoins que, vu les circonstances atténuantes, il y a lieu de solliciter auprès du souverain une commutation de la peine prononcée.

Une chasse aux lions à bord d'un bateau à vapeur est assurément une étrange nouveauté, et cependant ce genre de sport vient d'avoir lieu à bord du steamer City of London appartenant à la ligne de l'Euphrate et du Tigre sur cette partie du fleuve qui commence à la jonction des deux rivières et se jette dans le golfe Persique.

Dans la matinée du 19 mars, alors que le bateau était au confluent des deux rivières dont les eaux avaient débordé et couvert les rives, trois lions furent aperçus dans l'eau à un mille en avant du steamer. Lorsqu'on fut à leur portée, un coup de feu partit du bord et tua rapidement l'une des trois bêtes, au moment où elle se disposait à gagner le bateau.

La chaloupe fut immédiatement mise à l'eau pour enlever le corps du lion tué, tandis que le vapeur se dirigea sur les deux survivants. Une décharge générale, partie du bord, abattit les deux lions, et l'on recueillit leurs cadavres. Dix minutes plus tard, les passagers et l'équipage virent encore un énorme lion qui se tenait accroupi sur un petit coin de terre entouré d'eau de tous côtés, et agitant violemment sa queue comme pour faire, peut-être, un signal de détresse.

Plusieurs coups de feu partirent à la fois et le terrible animal se redressa sur ses pattes en poussant un affreux rugissement, comme pour s'élançer contre le bateau. Au moment de nouveaux coups de feu tirés du bord l'abattirent sur son flanc, où il resta mort. Transporté à bord, ce lion monstrueux fut mesuré, et on lui trouva les dimensions suivantes : longueur totale de la tête à l'extrémité de la queue, 9 pieds 6 pouces; longueur du corps seulement, 6 pieds 7 pouces; hauteur, 3 pieds 9 pouces 1/2; poids, 420 livres.

Jamais semblable incident de chasse n'avait eu lieu dans cette partie de la Mésopotamie.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL SITUATION GÉNÉRALE.

Durant la semaine qui vient de s'écouler, le monde agricole s'est préoccupé de plus en plus de la situation des récoltes. Les blés et toutes les céréales promettent une bonne récolte, et la chaleur que nous avons eue depuis huit jours n'a pu que donner un certain essor aux cultures un peu en retard pour la saison.

Cela est heureux, car on commençait à se plaindre quelque peu des blés en souffrance dans les terrains légers, et la persistance du froid et de la sécheresse n'avait satisfait personne. Aujourd'hui, dans notre région de l'est, la récolte en blé annonce l'abondance.

Les ventes de cette semaine ont dépassé celles de la semaine précédente, et plus on interroge la culture et le gros commerce sur les approvisionnements du pays, plus on acquiert la certitude que le stock est peu abondant, ce qui fait que nous sommes aux cours les plus élevés de la campagne.

Les farines se raréfient et la tendance de la meunerie à revenir aux achats a fait maintenir les cours. Les affaires ont un peu plus d'animation.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIÈRE ET AU LOUVRE, A LYON. Notre marché de samedi dernier était comme les précédents sans beaucoup d'approvisionnement sur place. Les ventes importantes ont été faites sur échantillon et principalement en blés étrangers. Les farines premières se sont vendues de 65 à 66 francs. Les farines rondes de consommation, de tout pays, se sont vendues de 59 à 60 fr. le sac de 125 kil. au commerce, toile perdue.

Issues. — En raison de la hausse des fourrages, se maintenant à 16 fr. les 100 kil., toile à rendre.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE. Différents marchés de la semaine ont été assez bien approvisionnés.

Marché du lundi 25 mai 1874. Le nombre de porcs amenés a été de 377, avec un poids moyen de 130 kil. La 1re qualité a été vendue de 130 à 138 fr. les 100 kil.

Marché du mardi 26 mai. Le nombre de bœufs et des vaches amenés a été de 581; — leur poids moyen est de 335 kil. La 1re qualité a été vendue de 150 à 165 fr. les 100 kil.

Marché du jeudi 28 mai. Le nombre de moutons amenés a été de 1000, avec un poids moyen de 16 kil. La 1re qualité a été vendue de 170 à 180 fr. les 100 kil.

Marché du vendredi 29 mai. Le nombre de veaux amenés a été de 867, — et leur poids moyen de 65 kil. La 1re qualité a été vendue de 110 à 116 fr. les 100 kil.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON. Serin. — Entrepôt. (Cours de la semaine.) Vins du Beaujolais 1873 et leurs similaires, se sont vendus de 110 à 115 fr. la pièce de 200 litres, nue.

Vins du Maconnais et leurs similaires, de bon choix, de 103 à 108 fr. la pièce, nue.

Vins de Roussillon (Isère), riches en couleur, de côtes, en bon choix, de 105 à 110 fr. la pièce, nue.

Vins de Roussillon, de plaine, ordinaires, de 95 à 100 fr. la pièce, nue.

La température actuelle fait le plus grand bien à nos vignobles de côtes et de hauteurs. Les grappes de raisin sont très-nombreuses, leur forme est généralement longue et solidement attachée, ce qui semble promettre beaucoup pour l'avenir.

Après une petite hausse dont le propriétaire seul bénéficie, nous croyons entrevoir que bientôt ce sera la baisse qui l'emportera. Espérons-le, car tout n'est pas perdu; heureusement, le mal est moins grave que nous ne l'avions craint les premiers jours.

Les cours restent sans changement depuis la semaine dernière.

Table with columns: SORTES, PRIX, etc. for various goods.

Table with columns: SORTES, PRIX, etc. for various goods.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PPRESSION, ÉTAT, VENT, etc.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PPRESSION, ÉTAT, VENT, etc.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PPRESSION, ÉTAT, VENT, etc.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PPRESSION, ÉTAT, VENT, etc.

SPECTACLES DU DIMANCHE 1er JUIN. GRAND-THÉÂTRE. Deuxième représentation de Mlle Honorine, du théâtre du Palais-Royal.

CONCERTS BELLECOUR. Lundi 1er juin, à 8 heures 1/2 du soir. PREMIÈRE PARTIE. Si j'étais Roi, ouverture...

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1865) et du Canal de Suez (1868).

BEAU CHEVAL DE SELLE dressé et garanti. S'adresser : 24, ROUTE DE GRAMMIEUX A VILLEURBANNE.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10, et de Me AUDIBERT, notaire à l'Arbresle.

VENTE par la voie du bénéfice d'inventaire en deux lots séparés, en l'étude et par le ministère de Me Audibert, notaire à l'Arbresle.

D'UNE MAISON sise à l'Arbresle et d'un bois, sis en la commune de Saint-Romain-de-Popey (Rhône), dépendant de la succession bénéficiaire de défunt Barthélémy-Casimir Josseland.

Adjudication au dimanche quatorze juin mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin.

Mises à prix savoir : Pour le premier lot, de deux mille francs, ci... 2.000

Et pour le deuxième et dernier lot, de cinquante francs, ci... 50

Outre les charges. Pour extrait : 3140 Signé, NICOLIER, avoué.

Mercredi prochain, trois juin, à dix heures du matin, sur la place de la Croix, à Lyon, lieu de la Guillotière, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis, tels que : tables, chaises, poêles, ustensiles de cuisine, vaisselle dite jardinière, quantité d'arbustes, pots de fleurs, etc.

A VENDRE pour cause de maladie, un FONDS DE LINGÈRE & BONNETERIE très-bien achalandé, situé dans un excellent quartier de Lyon.

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Brochage de livres, cartonnage.

A VENDRE ROUTE DE SAINT-CYR (PRÈS LYON) UNE BELLE PROPRIÉTÉ de la superficie approximative de 14 hectares, comprenant une grande maison d'habitation bourgeoisement meublée.

ÉCOLE LINGUISTIQUE & COMMERCIALE Établissement spécial pour préparer les jeunes gens au commerce. 90, RUE MERCIÈRE, 90

Advertisement for 'Savonnerie Marseillaise' featuring 'BAISSE DE PRIX' and 'SAVON BLANC'.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DÉPARTS du Lundi 1er Juin au Lundi 8 Juin 1874.

Table listing shipping schedules for various destinations like Naples, Alexandria, and India.

DÉPART DE BORDEAUX Vendredi 5 Juin... Samedi 20 juin...

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE Mercredi 3 juin 5 h. s.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

JOURNAL DE LYON On reçoit les ANNONCES et les ABONNEMENTS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

MALADIES DE LA PEAU Dr POMMARD DERMOPHILE DU cabinet, infatigable contre les rougeurs, feux, boutons de visage, etc.

AVIS F. DIDIER, médecin, traite par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaux.

M. CHRÉTIEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode spéciale.

CRÈME MIMÉRALE CHRÉTIEN pour BAINS Employée avec grand succès contre toutes les maladies de la peau.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 29 MAI 1874. Table listing prices for various commodities like grains, oils, and metals.

BOURSE DE LYON — Lundi 1er Juin (de 11 heures à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including RENTES, ACTIONS, and OBLIGATIONS.

BULLETIN FINANCIER

Samedi, à Paris, les fonds français sont restés très-fermes avant et après la réponse des primes.